

le 20 avril 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13 et 14 avril 2015

2015 V 157 Vœu relatif à la baisse de dotation de l'État à l'association AirParif pour 2015.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

La pollution de l'air constitue un enjeu fondamental de santé publique. La Ville a affirmé, dès ce début de mandature, sa volonté de lutter contre la pollution atmosphérique à Paris et va mettre en œuvre un plan d'action pour la qualité de l'air présenté à l'occasion du Conseil de février. Preuve de son engagement en la matière, la Ville de Paris contribue depuis de nombreuses années pour une part importante – 416 000 euros en 2015 – au budget de fonctionnement d'AirParif.

L'association AirParif répond à une préoccupation environnementale majeure des citoyens et des pouvoirs publics, en produisant et en fournissant des données scientifiques sur l'évolution de la qualité de l'air dans la région Île-de-France, dans un cadre transparent et indépendant. Ces données, qui doivent non seulement être portées à la connaissance de toutes et tous, sont indispensables pour construire les réponses publiques adaptées à la lutte contre la pollution de l'air.

AirParif, association interdépartementale pour la gestion du réseau automatique de surveillance de la pollution atmosphérique et d'alerte en région Île-de-France, a été créée en 1979. Elle fait partie des associations agréées par l'État pour assurer la surveillance de la qualité de l'air en France.

Considérant que la pollution aux particules fines est reconnue responsable par l'OMS de maladies respiratoires chroniques telle la bronchiolite et de la mort prématurée de 42 000 personnes par an ;

Considérant les pics de pollutions réguliers à Paris et en Ile-de-France ;

Considérant le pic de pollution particulièrement long et aigu du 17 au 23 mars 2015 ;

Considérant le plan anti-pollution adopté par le Conseil de Paris de février 2015 ;

Considérant qu'AirParif, est la seule association agréée par l'État habilitée à mesurer, à modéliser, à prévoir les niveaux de pollution atmosphérique et à en informer les autorités et le public, en Ile-de-France ;

Considérant que par son action l'association AirParif est un acteur indispensable en matière de santé publique, d'information et de sensibilisation du public, et d'appui à la mise en œuvre des politiques publiques ;

Considérant qu'à travers son soutien financier à l'association AirParif, à hauteur, la Ville de Paris prend une part active dans la lutte contre la pollution qui constitue un enjeu majeur de santé publique pour les Parisiennes et les Parisiens ;

Considérant que la lutte contre la pollution atmosphérique relève de la responsabilité partagée et coordonnée des collectivités et de l'État ;

Considérant la baisse de dotation de l'État de 15% en 2015 ;

Sur proposition de M^{me} Célia BLAUDEL, M. David BELLIARD, M^{me} Anne SOUYRIS, MM. Bernard JOMIER, Christophe NAJDOVSKI et des élu-e-s du Groupe Ecologiste de Paris,

Emet le vœu que :

- la Maire de Paris saisisse la Ministre de l'Environnement pour assurer le maintien initial de la dotation de l'État,
- la mission de préfiguration examine les conditions de la participation future de la métropole du Grand Paris à AirParif pour sécuriser son budget et favoriser le développement de l'association dans l'intérêt de l'ensemble des habitants de la métropole.